



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°5 / 2021 - 2022

Réunion du 14 janvier 2022 tenue exceptionnellement en télé-réunion

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Guy ANDRE - Philippe BELLIET - Cyril CHAUMONT - Frédéric COTTRET
- Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel
GOTTÉ - Marc HAENEL - Gérard JANTET - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

**La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer
le classement des installations sportives tous niveaux confondus.**

Prochaine réunion le 04/02/2022

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 31/01/2022

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **ITTENHEIM - STADE DU PARC DES LOISIRS 2 - NNI 67 226 01 02**

Cette installation était classée en T4 jusqu'au 05/11/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T3 en date du 21/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur BAUMANN, Président de la CDTIS, en date du 21/10/2021

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **HOENHEIM - STADE OMNISPORTS LE CHÊNE 2 - NNI 67 204 01 02**

Cette installation était classée en T4 SYN jusqu'au 06/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 13/03/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le classement de l'installation en T4 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **STRASBOURG - STADE ÉMILE STAHL 2 - NNI 67 482 02 02**

Cette installation était classée en T5 SYN jusqu'au 01/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 15/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle propose le classement de l'installation en T5 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **STRASBOURG - STADE DU CANAL 1 - NNI 67 482 08 01**

Cette installation était classée en T4 SYN jusqu'au 13/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 29/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle note que les tests in situ de qualité sportive et de sécurité auraient dû être fournis pour le 13/11/2021 (tests décennaux à compter de la mise en service)

Elle propose le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 13/11/2031 sous réserve de fourniture des tests avant le 31/03/2022 et transmet à la CFTIS pour décision.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **STRASBOURG - STADE EXÉS 1 - NNI 67 482 26 01**

Cette installation était classée en T5 SYN jusqu'au 08/02/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T4 SYN en date du 06/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur BAUMANN, Président de la CDTIS, en date du 06/10/2021

Elle propose le classement de l'installation en T4 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ ROSHEIM – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 67 411 01 03

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission reprend le dossier suite à l'avis préalable favorable pour un niveau 4 du 28/02/2019 et au problème foncier rencontré lors de la création du terrain en gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ Avis de la CDTIS en date du 10/11/2021
- ✓ Nouveau plan de l'installation sportive (105 m x 63 m)

Au regard des éléments transmis, la commission prononce d'émettre un avis préalable favorable pour un niveau T5 SYN.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ COLMAR – GYMNASE DU GRILLENBREIT - NNI 68 066 99 06

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Futsal 2 en date du 28/10/2021.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur BAUMANN, Président de la CDTIS, en date du 28/10/2021.
- ✓ AAC en date du 06/09/2019
- ✓ Plans de l'installation

Elle propose le classement de l'installation en Futsal 2 et transmet à la CFTIS pour décision.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ HAGUENAU - PARC DES SPORTS 2 – NNI 67 180 01 02

L'éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E5 en date du 26/08/2021 (LED), un avis préalable favorable ayant été donné en date du 25/06/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 294 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 26/08/2025.

- **ITTENHEIM - PARC DE LOISIRS 2 – NNI 67 226 01 02**

L'éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E5 en date du 21/10/2021 (LED), un avis préalable favorable ayant été donné en date du 24/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 307 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,71

Elle prononce le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 21/10/2025.

10.2. Confirmations de classement

- **BISCHHEIM – COMPLEXE SPORTIF OUEST - NNI 67 043 03 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 10/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 18/10/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 139 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,30

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,49

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 18/10/2023.

- **ERSTEIN – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 130 01 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 29/02/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 30/08/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 252 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,70

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,84

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 30/08/2023.

- **ERSTEIN – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 130 01 02**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 21/02/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 30/08/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 236 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 30/08/2023.

- **GEISPOLSHHEIM – STADE SAMSON LEJEUNE - NNI 67 152 01 03**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 10/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 13/10/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 122 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,44

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,65

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 13/10/2023.

- **ILLKIRCH GRAFFENSTADEN – STADE ALBERT SCHWEITZER 1 - NNI 67 218 01 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 01/03/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 04/10/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 299 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,77

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 04/10/2023.

➤ **ILLKIRCH GRAFFENSTADEN – STADE ALBERT SCHWEITZER 2 - NNI 67 218 01 02**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 01/03/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 20/01/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 259 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 14/01/2024.

➤ **MOLSHEIM – PARC DES SPORTS STADIUM N°1 - NNI 67 300 01 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 01/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 04/10/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 246 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,69

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 04/10/2023.

➤ **MOLSHEIM – PARC DES SPORTS STADIUM N°2 - NNI 67 300 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 10/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 07/10/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 148 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/10/2023.

➤ **COLMAR – PARC DES SPORTS STADIUM N°1 - NNI 68 066 01 01**

L'éclairage était classé en E4 jusqu'au 01/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 23/07/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 892 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,70

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,85

Elle propose le classement de l'installation en E4 et transmet à la CFTIS pour décision.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **DAHLENHEIM – STADE VINCENT SATTLER 1 - NNI 67 081 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 18/05/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 30/09/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 204 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,75

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 30/09/2023.

➤ **HAGUENAU – PARC DES SPORTS 3 - NNI 67 180 01 03**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 29/09/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 13/10/2021 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 307 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,61

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,83

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 13/10/2025.

➤ **HAGUENAU – PARC DES SPORTS 5 - NNI 67 180 01 05**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 10/04/2016.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 26/08/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 202 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 26/08/2023.

➤ **ITTENHEIM – STADE DU PARC DE LOISIRS 1 - NNI 67 226 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 30/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 04/10/2021 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 305 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 04/10/2025.

➤ **SAINT LOUIS – STADE DE L'AU 1 - NNI 68 297 02 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 24/05/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 29/10/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 226 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,44

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 29/10/2023.

➤ **MUTZIG – STADE ROGER LEISSNER 2 - NNI 67 313 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 25/08/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 12/10/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 199 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 12/10/2023.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **FUMAY - STADE DE BELLEVUE 1 - NNI 08 185 01 01**

Cette installation était classée en T3 jusqu'au 11/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 en date du 10/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur ANDRE, membre de la CRTIS, en date du 10/01/2022.

Contrôle décennal de la qualité de la pelouse.

Elle propose le classement de l'installation en T3 et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **ROCROI - COMPLEXE SPORTIF DES GRAS PRES 1 - NNI 08 367 01 01**

Cette installation était classée en T3 jusqu'au 15/01/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 en date du 10/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur ANDRE, membre de la CRTIS, en date du 10/01/2022.

Contrôle décennal de la qualité de la pelouse.

Elle propose le classement de l'installation en T3 et transmet à la CFTIS pour décision.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ BAROVILLE – STADE MUNICIPAL - NNI 10 032 01 01

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 30/06/2022.

La Commission reprend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la construction de nouveaux vestiaires.

Pièce fournie :

- ✓ Nouveau plan des vestiaires

La CRTIS prononce un avis préalable favorable au projet de vestiaires conformes pour une installation de niveau T5.

➤ ST JUST SAUVAGE – STADE HENRI HOMON 1 - NNI 51 492 01 01

Cette installation est classée en T5 jusqu'au 31/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité des vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 27/11/2021
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plans des vestiaires.

La CRTIS prononce un avis préalable favorable au projet de vestiaires conformes pour une installation de niveau T5.

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.5. Classements initiaux
- 4.6. Confirmations de niveau de classement
- 4.7. Changements de niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

➤ TROYES - STADE DE L'AUBE – NNI 10 387 01 01

Rapport d'essai éclairage en date du 30/11/2021.

Transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ ECLARON BRAUCOURT STE LIVI - STADE MARC VERPILLOT 4 - NNI 52 182 01 04

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en A8 en date du 12/12/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en A8 jusqu'au 14/01/2032.

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.2. Classements initiaux

➤ **LA CHAUSSEE SUR MARNE - STADE MUNICIPAL - NNI 51 141 01 01**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en A8 en date du 26/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 26/11/2021.
- ✓ AAC en date du 29/10/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en A8 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **LA CHAUSSEE SUR MARNE - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 51 141 01 03**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en A8 en date du 26/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 26/11/2021.
- ✓ AAC en date du 29/10/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en A8 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **SOMSOIS - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 51 551 01 03**

Cette installation n'a jamais été classée. Le club a scindé le terrain en 2 afin d'avoir 2 terrains de Foot A8.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en A8 en date du 21/12/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 21/12/2021.
- ✓ AAC en date du 18/10/2010

Elle prononce le classement de l'installation en A8 jusqu'au 14/01/2032.

1.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **BERRU - STADE MUNICIPAL - NNI 51 052 01 01**

Cette installation était classée T5 jusqu'au 30/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 22/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 22/11/2021.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **CHALONS EN CHAMPAGNE - STADE LÉOPOLD FRISON 1 - NNI 51 108 06 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 30/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 26/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 26/11/2021.
- ✓ AAC en date du 07/10/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T5 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **CHALONS EN CHAMPAGNE - STADE LÉOPOLD FRISON 2 - NNI 51 108 06 02**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 30/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 26/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 28/11/2021.

- ✓ AAC en date du 07/10/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T5 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **CHAUMUZY - STADE MUNICIPAL - NNI 51 140 01 01**

Cette installation était classée T7 jusqu'au 30/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 en date du 07/12/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 07/12/2021.
- ✓ AAC en date du 27/11/2021
- ✓ Plan de l'aire de jeu

Elle prononce le classement de l'installation en T7 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **LA CHAUSSEE SUR MARNE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 51 141 01 02**

Cette installation est classée en T5 jusqu'au 28/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 26/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 26/11/2021.
- ✓ AAC en date du 29/10/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T5 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **DOMMARTIN LETTREE - STADE MUNICIPAL - NNI 51 212 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 30/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 30/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 25/11/2021.
- ✓ AAC en date du 15/11/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T5 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **HEILTZ LE MAURUPT - STADE MUNICIPAL - NNI 51 289 01 01**

Cette installation était classée en T6 jusqu'au 30/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 en date du 13/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 13/01/2022.
- ✓ AAC en date du 07/01/2022
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T6 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **LAVANNES - STADE MUNICIPAL - NNI 51 318 01 01**

Cette installation était classée T7 jusqu'au 30/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 en date du 22/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 22/11/2021.
- ✓ AAC en date du 24/11/2021

Elle prononce le classement de l'installation en T7 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **LISSE EN CHAMPAGNE - STADE MUNICIPAL - NNI 51 325 01 01**

Cette installation est classée en T5 jusqu'au 30/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 16/12/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 16/12/2021.
- ✓ AAC en date du 14/12/2021
- ✓ Plans

La commission constate :

- **L'absence de bancs de touche pour les joueurs,**
- **Une seule longueur de main courante à l'opposé des vestiaires.**

En conséquence, elle prononce le classement de l'installation en T7 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **MONTMIRAIL - STADE MUNICIPAL - NNI 51 380 01 01**

Cette installation était classée en T6 jusqu'au 30/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 en date du 25/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 25/11/2021.
- ✓ AAC en date du 12/11/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T6 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **ORBAIS L'ABBAYE - STADE MUNICIPAL - NNI 51 416 01 01**

Cette installation est classée en T6 jusqu'au 30/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 en date du 06/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 06/01/2022.
- ✓ AAC en date du 08/12/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T6 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **POMACLE - STADE MUNICIPAL - NNI 51 439 01 01**

Cette installation était classée T7 jusqu'au 30/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 en date du 22/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 22/11/2021.
- ✓ AAC en date du 24/11/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T7 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **PONTFAVERGER MORONVILLIERS - STADE STÉPHANE SASIN - NNI 51 440 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 30/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 23/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 23/11/2021.
- ✓ AAC en date du 30/11/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T5 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **REUIL - STADE MUNICIPAL - NNI 51 457 01 01**

Cette installation était classée en T6 jusqu'au 30/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 en date du 22/12/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 24/12/2021.
- ✓ AAC en date du 14/12/2021
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T6 jusqu'au 14/01/2032.

1.4. Changements de niveau de classement

➤ **SOMSOIS - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 51 551 01 02**

Cette installation était classée T7 jusqu'au 30/12/2021. Le club a scindé le terrain en 2 afin d'avoir 2 terrains de Foot A8.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en A8 en date du 21/12/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 21/12/2021.
- ✓ AAC en date du 18/10/2010

Elle prononce le classement de l'installation en A8 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **TINQUEUX - STADE DE LA CROIX CORDIER - NNI 51 573 02 01**

Cette installation est classée en T7 jusqu'au 15/02/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 en date du 23/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 04/01/2022.
- ✓ AAC en date du 10/10/2021
- ✓ Plans

La commission constate la non-conformité des vestiaires joueurs et arbitre.

Elle maintient le classement de l'installation en T7 jusqu'au 14/01/2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ EPERNAY - STADE PAUL CHANDON 3 - NNI 51 230 01 03

Cette installation est classée en T5 jusqu'au 30/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 11/01/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 11/01/2022.
- ✓ Test in situ en date du 15/10/2021
- ✓ AAC en date du 19/01/2012
- ✓ Plans

Elle constate que chacun des 2 blocs-douches dessert 2 vestiaires. C'est une non-conformité par rapport à l'article 4-6-1 du règlement.

Elle propose le classement de l'installation en T7 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ ST MEMMIE – STADE DEBORAH JEANNET - NNI 51 506 03 01

Cette installation est classée en T4 jusqu'au 20/05/2031.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité des vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 20/12/2021
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu

La CRTIS note que le projet de vestiaires répond aux critères du niveau T4 et prononce un avis préalable favorable.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
 - NANCY - STADE DE GENTILLY 1 - NNI 54 395 02 01

Cette installation était classée en T4 jusqu'au 17/12/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 03/12/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 03/12/2021.
- ✓ AAC en date du 02/10/2001
- ✓ Plans

Elle propose le classement de l'installation en T5 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

- LARONXE – STADE BERNARD RITZ N°1 - NNI 54 303 01 01

Cette installation est classée en T5 jusqu'au 05/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité des vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 09/12/2021
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu

La CRTIS note que le projet de vestiaires répond aux critères du niveau T5 et prononce un avis préalable favorable.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **FOLSCHVILLER - STADE DE LA MINE - NNI 57 224 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 24/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 01/12/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, Président de la CDTIS, en date du 01/12/2021.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **GRUNDEVILLER - STADE DU KREMS - NNI 57 263 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 09/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 02/12/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GOTTE, membre de la CDTIS, en date du 02/12/2021.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 jusqu'au 14/01/2032.

➤ **LIXING LES ST AVOLD - STADE MUNICIPAL - NNI 57 409 01 01**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 04/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 en date du 01/12/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, Président de la CDTIS, en date du 01/12/2021.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 jusqu'au 14/01/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **METZ – STADE ÉMILE WEINBERG 2 - NNI 57 463 06 02**

Cette installation est classée en T4 SYN jusqu'au 04/09/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 10/01/2022, suite à un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GENDRON, Président de la CRTIS, en date du 10/01/2022.
- ✓ Les tests in situ en date du 27/11/2021

Elle propose le classement de l'installation en T4 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **SARREGUEMINES – STADE DE LA LEMBACH - NNI 57 631 05 01**

Cette installation était classée en T5 SYN jusqu'au 08/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 03/11/2021,

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 03/11/2021.
- ✓ Les tests in situ en date du 09/11/2021

Elle propose le classement de l'installation en T5 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **AUGNY - STADE LUCIEN LALLEMENT - NNI 57 039 01 01**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 24/08/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en T4 SYN en date du 29/11/2021 suite à la construction d'un nouveau bâtiment vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, Président de la CDTIS, en date du 29/11/2021.
- ✓ Plan des vestiaires

Elle propose le classement de l'installation en T4 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **BEHREN LES FORBACH – STADE OMNISPORT ALDO CARROZZA - NNI 57 058 01 01**

Cette installation est classée T4 jusqu'au 11/05/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T4 SYN en date du 10/11/2021 suite à la mise en place d'un gazon synthétique conformément à l'avis préalable favorable du 30/07/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, Président de la CDTIS, en date du 10/11/2021
- ✓ Plan de l'aire de jeu et des vestiaires

La commission rappelle que les tests in situ de sécurité et de mesure des qualités sportives sont à réaliser dans un délai de 6 mois à compter de la mise en service soit avant le 31 mars 2022.

Elle propose le classement en T4 SYN provisoire et transmet à la CFTIS pour décision.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 11/01/2022

8. AFFAIRES DIVERSES

- **GUENANGE - STADE LÉO LAGRANGE 2 – NNI 57 269 01 02**

Test in situ en date du 30/09/2018.

Transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Changement de nom :

- **BEHREN LES FORBACH – STADE OMNISPORT- NNI 57 058 01 01**

Délibération de la mairie en date du 09/12/2021, l'installation devient le STADE OMNISPORT ALDO CARROZZA.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1 Classements fédéraux initiaux

- **BEHREN LES FORBACH - STADE OMNISPORT ALDO CARROZZA – NNI 57 058 01 01**

L'éclairage n'est pas classé. Le projet a obtenu un Avis Préalable Favorable pour un Niveau E5 le 29/04/2021.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E5 en date du 10/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 328 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,78

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,87

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 14/01/2024.

10.2 Confirmation de classement

10.3 Changements de niveau de classement

➤ FLORANGE – COMPLEXE SPORTIF SERGE ZÉNIER 2 - NNI 57 221 01 02

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/12/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 23/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 108 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,70

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,84

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 14/01/2024.

➤ FONTOY – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 226 01 02

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/12/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 16/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 98 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,79

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 14/01/2024.

➤ REMELING – STADE INTERCOMMUNAL - NNI 57 569 01 02

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/12/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 29/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 96 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 14/01/2024.

➤ RICHEMONT – STADE ROGER TUSCH - NNI 57 582 03 01

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/12/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 29/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 95 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,32

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,54

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 14/01/2024.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1 Classements fédéraux initiaux

11.2 Confirmation de classement

11.3 Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **GUENANGE – STADE LÉO LAGRANGE 2 – NNI 57 269 01 02**

L'éclairage était classé E7 jusqu'au 24/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 24/12/2021 pour un E7 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 6 mâts / hauteur moyenne des feux à 16 m LED (2 par mât pour les 4 extrémités, 1 par mât pour le centre)
- ✓ Emh à 97 Lux
- ✓ Fu à 0,70
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,52
- ✓ Aire de jeu de 100 x 65 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E7.

➤ **RIMLING – STADE INTERCOMMUNAL 2 – NNI 57 584 01 02**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 20/12/2021 pour un E7 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 6 mâts / hauteur moyenne des feux à 13 m LED (1 par mât)
- ✓ Emh à 93 Lux
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,014
- ✓ Aire de jeu de 101 x 63 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E7.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
 - ELOYES – STADE VICTOR TENTHOREY 2 - NNI 88 158 01 02

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 13/03/2017.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement en T5 SYN suite aux non-conformités pointées lors de la réunion du 16/12/2021.

Pièces fournies :

- ✓ AOP en date du 31/12/2021
- ✓ Mail et photo

Elle propose de confirmer le classement en T5 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

- EPINAL - PLAINE DE JEUX DE SOBA – NNI 88 160 02 01

AAC en date du 25/10/2021.

Transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

9. FAFA

- GOLBEY - STADE DE LA HAIE LE DOYEN 1 – NNI 88 209 01 01

Cette installation est classée en T3 jusqu'au 17/07/2026.

La Commission prend connaissance de la mise en conformité des vestiaires.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

➤ PLOMBIERES LES BAINS – STADE DES GRANGES - NNI 88 351 01 01

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 22/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 03/12/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 102 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,18

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,44

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 14/01/2024.

➤ VITTEL – STADE JEAN BOULOUMIÉ 1 - NNI 88 516 01 01

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 01/12/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 20/12/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 211 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 14/01/2024.

10.3. Changement de niveau de classement

➤ RAON L'ETAPE – STADE PAUL GASSER - NNI 88 372 01 01

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 17/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E4 en date du 29/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 327 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,76

Elle propose le classement de l'installation en E4 et transmet à la CFTIS pour décision.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

**Président de la CRTIS
Michel GENDRON**